

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Fermeté n'est pas violence

En présence des difficultés qui peuvent se présenter pour la réalisation de notre désir de voir s'ouvrir nos écoles, nous ne saurions trop recommander la modération à tous nos amis.

Sans doute notre droit n'est pas douteux, mais nous serons plus grands devant l'opinion, si notre désir ne nie à son expression rien de ce qui oblige les hésitants qui peuvent et doivent être de cœur avec nous, à se déclarer contre nous.

Quel la sécurité ou nous sommes du triomphe final de notre bon droit donne à notre attitude cette sérénité qui nous assurera envers et contre tout le concours absolu de toutes les âmes droites et courageuses.

Si nous savons ne pas nous départir de cette ligne de conduite, nous ne manquerons pour arriver au succès d'aucun des concours utiles à un moment décisif pour rendre nos revendications irrésistibles.

Le moins que nous devions à notre cause, c'est bien de ne pas agir comme si elle était perdue, et de croire en elle.

Nos Raisons.

Nos raisons? — L'embarras, pour écrire un article sur ce sujet, est le même, quoique la cause qui le fait naître soit toute contraire; il y en a tant et de si sérieuses, qu'obligé, pour faire œuvre utile, de les condenser en peu d'articles, on ne sait par laquelle commencer, et l'on voudrait n'en omettre aucune;

Pour diviser la matière, nous allons voir: I Pourquoi Gouvernement nous doit des écoles libres.

II Pourquoi nous devons employer tous les moyens pour en obtenir de lui.

I Le Gouvernement nous doit des écoles libres.

1^o Parce qu'il nous en a promis.
2^o Parce que le décret de 1903 a pour but de permettre leur organisation.

On nous a promis des écoles libres, lorsque, après lui avoir refusé l'école dirigée par les congréganistes que demandaient nos pétitions, on a, à plusieurs reprises, assuré à notre Délégué que l'ouverture d'écoles privées, dirigées par des maîtres laïcs, ne présenterait aucune difficulté;

Nous avons engagé des dépenses, compromis l'avenir de professeurs qui ont bien voulu venir sur la foi des promesses que

nous avions reçues, donner l'enseignement à nos enfants conformément aux lois;

Le Décret de 1903, qui occupe 39 pages au Journal officiel de la Colonie, doit être considéré comme complet; l'arrêté du 15 août 1908 n'y ajoute rien, et décide que l'autorisation sera accordée; c'est dans les 39 pages du décret précédent que doit se trouver tout motif de refus; toute non opportunité qui ne s'y trouve pas est un excès de pouvoir et l'on n'est pas punissable en ne voulant pas le reconnaître.

Nous devons employer tous les moyens pour en obtenir de lui.

Sans quoi nous n'en aurons jamais; Ce n'est pas à ceux qui font une illégalité qu'il faut avoir confiance pour deviner qu'ils se sont trompés; ils peuvent être de bonne foi.

Mais nous y sommes, nous pouvons et devons agir comme des gens qui savent que la loi est pour eux et que leur protestation est l'acte de bons citoyens qui comprennent mieux la loi que ceux qui la foulent aux pieds, en tâchant, par la force, de nous réduire au silence.

Notre protestation ne ferait de nous des révoltés que le jour où une loi nouvelle nous obligerait pour avoir des écoles, à nous révolter contre elle.

Notre Colonie a un Délégué; ce délégué a tout fait pour être entendu; il n'a obtenu que des promesses; mais ceux qui les ont faites croient si bien les avoir faites à une minorité, que des fins de non-recevoir illégales leur paraissent suffisantes; si elles viennent à nous en imposer, on aura eu raison de mépriser notre délégué, et les promesses qu'on lui a faites en lui parlant de nous.

Aussi tous les bons esprits de cette Colonie et ses amis, sont-ils réduits, quelque soit leur amour de l'ordre, à désirer que les Saint-Pierrais qui en fait n'ont pas de représentant, manifestent leur opinion et leur réprobation assez haut pour être entendus.

Nous sommes des civilisés, et par suite si nous sommes républicains, il nous est impossible d'admettre que l'on nous applique des dispositions contraires à nos opinions, surtout sans prendre la précaution d'agir légalement.

Ce ne sera pas un échec, mais une gloire pour la mère-patrie que de se baisser maternellement vers sa lointaine Colonie de rudes travailleurs, et de reconnaître qu'il ne convient pas d'éteindre sous son ciel toujours brumeux, les lumières dont certains prétendent pouvoir se passer, et qui leur sont nécessaires;

Nous voulons pouvoir aimer ceux qui nous gouvernent comme nous aimons notre pays; il faut à St-Pierre autant de li-

berté qu'à ses voisins, afin que nous ne soyions pas pour eux un objet de risée; ils savent que nous voulons des écoles libres, que nous les voulons tous; quelle faute avons-nous faite pour paraître à tous des déportés, des sauvages, incapables de savoir ce qu'il leur faut, et auxquels on doit imposer par la force la civilisation et le progrès;

La civilisation qui nous entoure n'exclut pas la liberté; Si Saint-Pierre n'est pas Cayenne, il nous faut la liberté!

En résumé, nous devons employer tous les moyens pour obtenir des écoles:

1^o Parce que nous en voulons tous,

2^o Parce que nous sommes trop républicains pour nous plier à des actes illégaux et contraires à notre opinion unanime.

Nous exigeons donc un référendum sur la question avant toute application de mesures de rigueur à nos écoles.

Et nous avons assez de confiance de l'obtenir pour ne pas cesser de le demander que nous ne l'ayons obtenu.

N.-B. — A la suite des événements de la semaine, précisons et disons que tous les moyens ne veut pas dire les quelques excès qui ont pu se produire. Les vrais St-Pierrais le comprennent: Rien de plus qu'il ne faut!

Braves à trois poils.

Il était une fois une population qui demandait la Liberté.

Cela vous semble fantastique au vingtième siècle, c'est réel cependant.

La liberté dans l'espèce consistait en l'ouverture d'une École Libre de garçons.

Rien de plus simple en apparence, mais en réalité quelle terrible chose. Oyez plutôt.

Depuis longtemps les St-Pierrais (c'est d'eux qu'il s'agit) voulaient une école libre.

De généreux donateurs les mirent à même de l'avoir.

L'école fut aménagée, les professeurs arrivèrent.

Au moment d'ouvrir, défense fut faite de commencer. Pourquoi? Pour... rien. Parce que cela ne plaisait pas à l'Administration.

Les St-Pierrais sont gens patients, doux et tranquilles, mais ils la trouvèrent mauvaise.

Des pétitions se signèrent, des démarches furent faites en France, deux mois s'écoulèrent, rien! pas de réponse.

Impatientés, les St-Pierrais dirent un beau jour aux professeurs: Ouvrez l'école! La dessus, grand tumulte, l'Administration trainant devant les Tribunaux les pauvres instituteurs qui, ayant fait défaut furent exécutés en cinq secs et condamnés à 1000 francs d'amende. De plus la fermeture de l'école fut prononcée. Ceci se passe au milieu d'une foule en délire qui a envahi la salle d'audience et qui refuse de l'évacuer.

Les St-Pierrais la trouvent de plus en plus mauvaise et manifestent en promenant le pavillon Américain dans les rues de St-Pierre.

L'Administrateur interviewé par une délégation promet de câbler au Ministre, on attend la réponse.

Elle ne vient pas vite, cette réponse, et la population s'énerve.

Un bruit circule avec la rapidité de l'éclair:

La réponse sera donnée mardi 17 novembre à 8 heures du soir.

Du coup, l'Administrateur est pris de la frousse verte; il a beau être enfermé dans son hôtel, à l'abri de solides grillages et les portes cadenassées à triple tour, il se sent mal à l'aise, il se dit: ce soir ce sera terrible, ils vont tout casser, je suis f....

Alors, contre cette population énervée, c'est vrai, mais qui n'a l'intention de se porter à aucune violence, on convoque le ban et l'arrière ban des fonctionnaires et de la force armée:

La gendarmerie toute entière est sur pied, les douaniers sont armés... de leurs jauges, es infirmiers de l'hôpital attendent.... la seringue au bras, les matelots du port, l'aviron sur l'épaule, font bonne contenance, les médecins convoqués sont munis de leurs lancettes, le Capitaine de port, une garette à la main fait de terribles moulins, le Président p. i. de la Chambre de Commerce arrive chargé du recueil de la « Déclaration des droits de l'homme », avec lequel il complète assommer les gens qui réclament la liberté.

Un instituteur à la vue perçante sert d'éclaireur, un autre qui exerce sa profession sans autorisation, est prêt à mourir pour la bonne cause. A tout ce monde se joignent quelques braves citoyens ennemis de la liberté et qu'aucune honte ne retient.

Tous sont réunis à l'hôtel du Gouvernement où M. l'Administrateur déclare l'état de siège et les invite à faire bonne garde.

Pendant ce temps la population réunie au Café du Midi attend la réponse. Le bruit qui avait couru étant faux on en prévient la foule qui se retire tranquillement sans rien casser.

En même temps le premier adjoint fait prévenir M. l'Administrateur que la population est calme, qu'elle ne se livrera à aucun excès, et qu'elle attend la réponse du Ministre.

En reporter qui fait son métier conscient, j'avais assisté à la réunion du café du Midi et je me rendis ensuite sur cette place du Gouvernement où avaient dû se passer tant de choses terribles.

Elle était déserte, cette place, et tout en fumant mon cigare, je me promenais en réfléchissant aux événements de la journée, lorsque soudain mon attention fut attirée par un bruit insolite, je me retournai. C'était la porte de l'hôtel du Gouvernement qui s'ouvrait avec précaution.

Je vis surgir entre les lumières électriques une ombre immense giganteuse, qui descendit les escaliers et fut aussitôt rejointe par deux gendarmes.

D'un pas automatique, tous trois se mirent en marche vers la demeure de l'Administrateur située... à trente mètres de là.

A ce moment la situation me parut d'un tel comique que je partis d'un fol éclat de rire, qui fut entendu, car les trois personnes accélérèrent le pas et bientôt l'ombre immense s'engouffra sous la porte de la demeure du Chef de la Colonie.

Bonsoir! lui criai je d'un ton narquois, le même temps que j'étais repris d'un nouvel accès de rire qui ne fut interrompu que par l'apparition d'une deuxième ombre, petite celle-là, mince, sèche, nerveuse.

Le même jeu se reproduisit, deux braves gendarmes s'élancèrent et encadrèrent le petit sec qui à son tour prit le chemin de son domicile. Je le suivis en éclatant à nouveau de rire puis, ma foi, je fis comme eux j'allai me coucher.

Oh! les braves, les braves à trois poils, ils ont bien mérité de la patrie!!

NOTRE GRAND CONCOURS (SUITE)

LIBERTÉ. — Idée merveilleuse développée au plus haut degré par nos savants théoriciens, mais dont la mise en pratique est au crédit de nos alliés anglais et de la république sœur du Nord-Amérique.

LIBERTÉ. — Chose qui ne se donne pas mais qui se prend car, a dit Alexandre Dumas, « Efforce-toi d'être simple, de devenir utile, mais de rester libre. »

LIBERTÉ. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas défendu—ou mieux—ce qui ne unit pas à autrui;—mais, à St-Pierre, autrui, ce n'est pas les St-Pierrais!

La Quinzaine des Ecoles Libres.

Assignés pour le lundi, 16 novembre nos professeurs ont tenu à prendre contact avec la population, afin de savoir de visu si l'on tenait vraiment à St-Pierre à l'existence désormais menacée du « Collège St-Christophe ».

Aussi, Dimanche matin, jour de la fête du Retour des Marins, lisait-on sur tous les murs l'affiche suivante:

« Ce soir, à 8 heures et demie, dans une des salles du Café du Midi, conférence publique et contradictoire par M. Vieillard, professeur.

Sujet de la conférence? « La question des écoles libres laïques ».

Monsieur l'Administrateur, et Monsieur le Commissaire avaient été prévenus la veille par la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de faire demain Dimanche à 8 heures du soir, dans une des salles du Café du Midi, une conférence publique et contradictoire.

« Cette conférence aura pour titre: « L'ouverture à St-Pierre d'une école libre laïque ».

« Veuillez agréer, etc.

Dans un langage vibrant, avec simplicité et clarté, le sympathique orateur se révéla d'un coup homme de persévérence et d'action; sans violence mais avec énergie, il retracca les assurances sur lesquelles il était venu s'adonner à l'instruction des petits St-Pierrais, et les fins de non-recevoir auxquelles il s'était buté comme son collaborateur.

En terminant, il déclarait avec courage qu'il n'abandonnerait pas l'œuvre entreprise, si les St-Pierrais voulaient le soutenir de leur confiance et de leur appui.

Un tonnerre d'applaudissements, salua la conclusion du professeur, et plusieurs habitants dirent en quelques mots combien les professeurs libres pouvaient compter sur la population pour le succès de leur entreprise.

La séance s'ajourna au lendemain à une heure de l'après-midi pour la signature de l'ordre du jour par les Membres du Bureau.

ORDRE DU JOUR:

« La population, réunie presque toute entière au Café du Midi, proteste énergiquement contre le refus opposé par l'Administration à l'ouverture de l'école libre laïque, déclare s'opposer par tous les moyens à la fermeture des dites écoles, et réitère de nouveau respectueusement à M. l'Administrateur sa demande d'autoriser l'ouverture des dites écoles.

« Elle le prie, dans l'intérêt de l'ordre de vouloir bien arrêter les poursuites engagées contre les professeurs, poursuites absolument inopportunes. »

Cet ordre du jour fut signé par les membres du Bureau de la conférence, MM. Ozon, Hutton et Dugué, ainsi que par les pères de famille dont les noms suivent, signés le 16 à la réunion spéciale du Café du Midi à l'effet de le remettre, avec une « adresse », à M. l'Administrateur.

Lefèvre Elie; Ollivier Emile; Hardy L. Guillard; Laborde Pierre; Abraham; Folio Victor; Foliot Ernest; Lebiguais; Etchamendy Etienne; Belloir Louis; Vigneau Benjamin; Durutty Charles; Arthur Léopold.

ADRESSE REMISE

PAR LA DÉLÉGATION:

Comme père de famille, ayant un garçon à fréquenter les Ecoles, je tiens à exposer que je désire de toutes mes forces l'ouverture d'une école libre, qui profitera immédiatement aux enfants de l'école communale. Car on ne peut nier qu'une concurrence produise de bons effets.

Ce serait un stimulant pour les professeurs, qui pousseraient davantage leurs élèves, dans les deux écoles.

Aussi, afin que l'on ne puisse nous procher d'avoir réclamé l'ouverture de l'école libre par une manifestation tapageuse, je propose au Comité de vouloir bien nommer un certain nombre de pères de famille qui seront seuls admis à pénétrer dans l'enceinte du Gouvernement, et à exposer leurs doléances à M. l'Administrateur, le priant de nous accorder l'autorisation d'ouverture que nous réclamons et attendons de la sagesse du Gouvernement. HARDY Louis

Devant l'impossibilité de recevoir toute cette délégation, trois d'entre eux, MM. Ozon, Hutton et Hardy, furent admis chez M. l'Administrateur;

Celui-ci, après en avoir pris connaissance, leur assura qu'il allait aussitôt en référer au Ministre, par télégramme, et qu'il leur ferait aussitôt connaître la réponse qu'il recevrait.

Il était deux heures, et tout, jusqu'à ce qu'il se passe, était parfaitement bien passé; mais on joue pas impunément avec l'opinion de la population.

L'audience ouverte en retard, donna dès le début à des mécontentements.

Sur la longue liste des témoins qui manquaient à l'appel, deux gendarmes, père de famille et son enfant. Sans égard pour leur anque d'intérêt d'une déposition plus, le Ministère Public reçut la peine. Le Tribunal allait rendre un jugement condamnant les deux St-Pierrais à 100 francs d'amende chacun, quand la porte s'ouvre un remous se produisit et ils s'avancent.

Ce petit incident qui indiquait des dispositions fâcheuses ne pouvait manquer d'énerver l'assistance.

A ce moment la foule, revenue du Gouvernement, arrivait sur la place du Palais de Justice; c'en fut assez, quelques cris menacent de faire évacuer, le bruit augmente, on ordonne de fermer les portes, le public veut entrer, les assistants, qu'il est impossible de faire sortir, chantent: « C'est l'Ecole, c'est l'Ecole, c'est l'Ecole qu'il nous faut! »

Quelques témoins viennent à la barre et font des dépositions insignifiantes. Le ministère Public est obligé de renoncer à l'audition des autres, **parmi lesquels le père et son enfant** à qui le Tribunal avait, quelques instants plus tôt, si généreusement tenté d'appliquer l'amende de non-comparution.

Ce fut aussi en vain que le Tribunal tenta de faire amener à sa barre, pour prononcer une condamnation exemplaire, l'un quelconque des manifestants, aucun ne provoquant, par son attitude, une préférence qui eût pu le désigner à la vindicte légale.

Devant l'impossibilité de s'entendre, le Tribunal ordonna une suspension, pendant laquelle les gendarmes essayèrent en vain de faire évacuer l'auditoire.

Ce fut dans le même tumulte que se rouvrit donc l'audience. Le Ministère Public profita du premier instant de silence relatif pour demander « l'application de la loi », et le Tribunal se retira pour « délibérer ». La délibération fut longue. Le Tribunal tint à démontrer à la population que ses manifestations n'avaient rien d'inutile en condamnant chacun des professeurs à 1000 francs d'amende et en ordonnant la fermeture de l'Ecole.

On a beaucoup remarqué le calme et la présence d'esprit de M^{me} Gaavain, qui sut à certains moments, détourner l'attention trop tendue des manifestants en allant à plusieurs reprises s'entretenir avec le Ministère Public, qu'il tint même à accompagner après l'audience jusqu'à ses bureaux de l'Inscription Maritime et l'on se demanda ce qui serait arrivé s'il n'avait eu la prévoyance de laisser juger par défaut pour éviter de porter, par une plaidoirie, au paroxysme, l'indignation, déjà trop visible, des Saint-Pierrais.

Au sortir du Palais de Justice, un seul cri jaillit de toutes les poitrines: **Liberté!**

La foule s'écoula, des groupes se formèrent, parcoururent la ville, aux cris de: « C'est l'Ecole » etc.

Il fallait un emblème; quelqu'un dénicha un drapeau américain et l'on courut l'agiter aux portes du Gouvernement.

Qu'il nous soit permis de déplorer ici l'imprévoyance avec laquelle on amène une population profondément patriote à une manifestation qui peut revêtir tant de significations diverses !

Le lendemain matin, mardi 17, une affiche de M. l'Administrateur excita parmi les nombreux manifestants qui entouraient l'Ecole, et qu'on ne pouvait convaincre que la fermeture ne pouvait être immédiate, une certaine effervescence: La voici:

Citoyens,

Des manifestants veulent imposer par la force leur volonté à l'Administration. Je fais appel à votre patriotisme pour résister à leurs sollicitations, et me prêter tout votre asecours. Je suis persuadé que vous aurez à cœur de vous grouper autour de moi pour m'aider à maintenir l'ordre. Le Ministre des Colonies est saisi de vos revendications. Attendez sa réponse dans le plus grand calme.

MOULIN.

Bientôt une nouvelle affiche s'étalait à ses côtés, et rendait un peu de calme: La voici:

Citoyens,

L'affiche que M. l'Administrateur vient de faire apposer contient une erreur qui peut blesser la population Saint-Pierraise. Les manifestants dont parle M. Moulin ne sont point un groupe mais l'unanimité de la population. En demandant la liberté nous sommes et demeurons aussi patriotes que M. l'Administrateur. Nous attendons la réponse qu'on nous a promise pour aujourd'hui, et si justice ne nous est pas faite, l'Administration n'a pas le droit de faire appel au patriotisme des Saint-Pierrais

pour maintenir l'ordre. Citoyens prenez garde, c'est une fausse manœuvre. Toujours en avant quoi qu'il arrive. Soyons et restons unis.

Les Saint-Pierrais.

Durant cette journée, le Maire et les Adjoints se multiplièrent pour obtenir du calme en attendant, la réponse promise par le Gouvernement et dissiper le bruit qui avait couru à tort que cette réponse devait venir le soir même.

Enfin leurs efforts furent couronnés de succès et l'on se retira plus calme.

Mercredi matin, paraissait la dépêche par laquelle notre Délégué nous donnait quelque espoir.

Monsieur le Maire de St-Pierre vient de recevoir la dépêche suivante de notre Délégué:

Vu Ministre aujourd'hui. Fais appel votre patriotisme et patriotisme population pour attendre décision Gouvernement avec calme confiance.

Louis LEGASSE.

Dans la matinée le Maire et les Adjoints recevaient de M. l'Administrateur lecture d'une dépêche qui fait espérer que nos journées auront été utiles et que nous pourrons bientôt être assurés par le nouveau Gouverneur, qui part incessamment, de la bienveillance des Pouvoirs Publics par nos justes revendications présentées avec toute la modération compatible avec des caractères qui disent crûment ce qu'ils pensent mais qui sont incapables de tout excès.

Nous sommes heureux de penser que le nouvel arrivant sera dès l'abord sympathique à tous, puisqu'il nous accordera la paix sur cette question qui nous tient tant à cœur.

VEILLE des ARMES

Ils étaient 32 qui sont arrivés en retard, 32 qui avaient reçu des rôles à jouer dans une tragédie et qui ont fait des acteurs principaux, des personnages de comédie.

Ils étaient 32 à qui l'on ne pardonnera pas d'avoir rendu ridicule un geste qui pourrait avoir de la grandeur.

Ils étaient 32, qui seront les premiers à envoyer leurs enfants aux écoles et qui ont tenté de mêler des pantalonades d'un autre âge à une question sérieuse qui préoccupe toute une population.

Ils étaient 32... mais ils étaient 3,000, les pères de famille qui sont allés se coucher en leur laissant pour compte le rôle qu'ils étaient trop éclairrois pour accepter dans une farce mal combinée.

Ils étaient 32 qui pour s'interposer dans une revendication grave, ont voulu y mêler la politique d'autrefois; mais cela ne prend plus. Il s'agit des écoles libres et rien que de cela.

Ils étaient 32 qui ont cassé la tête à un homme en lui jetant un porc à la figure pour écraser la mouche qu'il avait dans l'œil.

Ils étaient 32 qui n'ont pas réfléchi combien il serait dangereux de ne pouvoir plus s'enrichir qu'en fournissant cœur qu'ils ont pensé flatter, 32 nés de chance qui risquent de récolter pour leur nuit gâchée le boycottage de ceux qu'ils ont trahis et le mépris de ceux qu'ils ont mal servi.

Ils étaient 32 qui ont lâché de nous gérer, et qui n'ont pas pu, qui nous prennent pour des imbeciles et des sauvages. Partageons avec eux: chacun son épithète. A vous l'honneur, tirez les premiers, nous gardons la seconde.

SAMUEL LÉVADÉ.

MOT DE LA FIN.

Entendu chanter par une bande de petits Saint-Pierrais:

Si vous n'ouvrez pas l'Ecole,
Vous n'dormirez pas c'tantôt !!



Tribune libre

Monsieur le Directeur,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro, les deux Extraits suivants parus, le premier, dans le numéro du 15 octobre dernier du *Journal de l'Avenir* qu'est *l'Eveil Démocratique*, le second dans le numéro du 25 du même mois et du même hebdomadaire.

Le premier de ces extraits consiste en une partie du discours prononcé tout dernièrement par Mgr. Henri, évêque de l'île noble, à l'occasion d'un congrès de pères de famille.

Les paroles du vénéré Prélat sont pour la population catholique et républicaine de nos îles d'une opportunité évidente pour tous vos lecteurs qui représentent, disons-en passant, les neuf dixièmes des habitants.

Mgr. Henri s'exprimait ainsi:

Je sais bien qu'on a essayé de donner à ce mouvement (association des pères de famille) un caractère politique. Dès qu'une initiative n'est pas du goût des gens au pouvoir, ils lancent cette flèche qu'on fait de la politique, qu'on vient combattre la République. Je veux demander: En quoi notre mouvement est-il hostile à la République? Est-ce qu'on ne peut pas servir la République, qui devrait être le gouvernement du peuple par le peuple, sans combattre l'idée religieuse? Est-ce qu'on n'est plus républicain si l'on aime Dieu? Est-ce qu'on n'est pas républicain si l'on voit la meilleure garantie de notre honnêteté dans nos sentiments religieux? (vifs applaudissements.)

Nous ne saurions rien ajouter à ces bonnes vérités sinon que nous approuvons énergiquement ces arguments qui reflètent si clairement l'état d'esprit de nos colons.

Le second, d'une palpitante actualité, est également un extrait d'un discours prononcé récemment par M. E. Salmon, instituteur, à la Jeunesse Républicaine démocratique du Mirecourt. Les fortes et belles paroles de M. Salmon, prud'ement nous n'en démons pas, sur la grande majorité de vos lecteurs, ce même frisson d'orgueil et d'espérance qui secoue tous les coeurs français au son de notre unique « Marseillaise ».

Ce qui fait la physionomie originale de notre patrie française, ce qui constitue comme la religion de notre peuple, c'est le culte de la justice, de la justice universelle, éternelle, dont aucune frontière ne doit limiter l'empire dont aucune utilité sociale, réelle ou fausse, ne doit empêcher ni suspendre l'action. La France est le soldat du droit, toutes les fois que le droit souffre, c'est la France qui souffre. Toute violation de la justice sociale, commise par un homme au pouvoir, par un tribunal civil ou par un tribunal militaire c'est une atteinte au cœur même de la France.

Nous aimons notre chère patrie; parce que c'est le pays d'où est parti cet appel

« à la liberté, à la justice, à l'égalité, à la fraternité. C'est son âme qui vit dans les nôtres elle est deux fois notre patrie, puisqu'elle nous a donné non seulement une terre à aimer, mais un idéal à poursuivre. »

Nous qui avons rendu hommage à cette patrie française qui contre vents et marées a réhabilité le juif DREYFUS, nous avons le droit et le devoir d'espérer qu'on neverra pas se perpétuer, en notre vieille Colonie, une injustice flagrante de nature à faire persister un état de choses par trop inquietant.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur etc.
Un groupe de républicains démocrates.



SOCIÉTÉ MUSICALE DE SAINT-PIERRE.

Programme du 22 novembre.

Le matin à la Grand Messe.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| 1 Mélédine | Marche. |
| 2 La croix de Jérusalem | Morceau d'offrir. |
| 3 Ste-Cécile | Morceau d'élev. |
| 4 Le Lorrain | Pas redoublé. |

Le soir à 3 heures au Rink,

Pour les membres honoraires exclusivement.

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| 1 Le Bienheureux | Pas redoublé. |
| 2 Une soirée au Village | Fantaisie. |
| 3 La fée Mélusine | Fantaisie. |
| 4 Le caillou du Rhin | Valse. |
| 5 Les noces de Jeannette | Fantaisie. |
| 6 Le Roi amoureux | Pas redoublé. |

Le devoir des parents.

La surveillance par les parents, de l'enseignement donné à leurs enfants, n'est pas une faculté, c'est *un devoir*; comment pourraient-ils être obligés de faire de leurs enfants des chrétiens et des citoyens, si des doctrines contaires aux croyances qui servent de base à l'idée du devoir leur sont enseignées contre leur gré?

C'est pourquoi le Pape et les évêques, n'ont pas hésité à se compromettre en attirant l'attention des parents sur ce devoir, de façon à leur faire bien apercevoir que sans condamner aucune école, celle de l'État pas plus qu'une autre ne peut les remplacer assez pour qu'ils s'en rapportent absolument et croient leur responsabilité dégagée. Il n'y a donc aucune malveillance de leur part à s'en préoccuper, tandis qu'ils auraient le droit d'en voir au refus de les renseigner, qui heureusement ne se produit pas partout.

S'il n'est rien enseigné de mauvais, il va des soi qu'il serait excessif d'attaquer le principe d'un autre enseignement et d'essayer de lui nuire. La concurrence s'il doit y en avoir une doit être loyale, et ce dans l'intérêt de tous.

Le 7 septembre dans un grand pèlerinage français, on avait fait une place spéciale à un groupe d'instituteurs et d'institutrices libres que l'archevêque d'Aix présenta au Pape, en appelant son intention sur le pèlerin scolaire: « Ce qui dans la lutte actuelle, disait-il, nous afflige particulièrement, c'est que l'âme de l'enfant est visée par ceux qui prétendent l'éclairer en supprimant la lumière.

« Nous combattrons sans défaillance, et, selon tous nos moyens, nous défendrons l'âme de nos enfants. Les prêtres que j'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté sentent le danger et sont animés d'un zèle intelligent, que votre bénédiction rendra plus ardent encore.

« Je remercie, a répondu Pie X, les instituteurs et institutrices qui ont bien voulu suppléer les Congrégations de religieux et de religieuses expulsés de France au nom de cette prétendue liberté si proclamée et si foulée aux pieds par ceux-là même qui l'ont toujours sur les lèvres. »

« Comme ils me font compassion, ces pauvres petits enfants de France, qui demandent le pain de la vérité, et qui ne trouvent personne qui le leur rompe! Comme ils me font compassion, ces petits enfants appelés à l'héritage du Paradis, et qui trouvent sur leur chemin, et parfois dans leurs familles mêmes, tant d'obstacles à leur salut éternel! »

Puis le Pape a exhorté tous les fils de la France catholique à unir leurs efforts pour

conserver à leur pays le bien infiniment précieux de la foi.

D'autre part, en présence des périls que menacent l'enseignement libre, voici ce qui dit Mgr. Delamaire, coadjuteur de Cambrai:

« Si l'école neutre devenait impie, disait-il, nous n'hésiterions pas à rappeler aux parents qu'ils ont charge d'âme devant Dieu, et qu'aucun intérêt temporel, si grave qu'il soit, ne peut être mis en balance avec l'âme de leurs enfants. Laisser ses fils et ses filles dans des écoles souillées par l'impiété, sous prétexte de sauver sa situation ou de sauvegarder son avancement, ce serait une véritable forfaiture, un véritable crime; ce serait vendre à l'ennemi l'âme de ces pauvres enfants, marché indigne d'un noble cœur, indigne d'un noble chrétien. »

NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propre et sans déchirures à

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4-5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	10 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%

756-41. 30 f 00 % Payement p. retour

Adresser communication-envois à

THÉODORE CHAMPION ET C^{ie}

Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

AVIS.

Meubles à Vendre pour cause de départ.

S'adresser chez Madame V^e P. Cormier.

IMPRIMERIE

“LA VIGIE”

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,

cartes de faire-part,

Naissance - Mariage

et Décès

Factures - Bon

Connaissances etc.,

Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre